ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 72112

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des préretraités. En effet, si les choses restent en l'état, le 1er janvier 2003 sonnera le glas de la retraite à soixante ans pour les retraites complémentaires. Si cette mesure semble aller dans le bon sens étant donné le déséquilibre démographique et le fait qu'à partir de 2005, il faudra faire face aux départs en masse à la retraite des « baby-boomers » d'après-guerre, elle semble beaucoup plus contestable en ce qui concerne les préretraités. Ces derniers s'inquiètent de ce que toutes les personnes nées en 1942 ne pourraient partir en retraite à soixante ans, sauf à accepter une amputation de 22 % de leur pension. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72112
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 246